

Les réseaux sociaux, outil de contact dans les familles divorcées

Les parents séparés maintiennent davantage le contact avec leurs enfants grâce à Facebook, WhatsApp ou Snapchat. Contrairement aux idées reçues, les conflits entre les parents n'influencent pas sur ces échanges.

ELODIE BLOGIE

Hey Marieke. Comment c'était l'école ?

- Plutôt OK, mais la prof était tendue.

- Encore. C'est un hobby pour elle ou quoi ?

- Non. Un full time job ! ;-)

Ce genre de messages, Marieke, 14 ans, et son père, Patrick s'en échangent beaucoup par WhatsApp

Top 5

Les plateformes privilégiées par les ados pour communiquer avec leur famille

1

Facebook

2

WhatsApp/
Skype

3

Snapchat

4

Instagram

5

Jeux en ligne

lorsque l'adolescente loge chez sa maman, soit la moitié du temps. Entre des vidéos révélant les exploits de leurs chats et des minimeessages vocaux, d'autres messages concernent des sujets pratico-pratiques ou plus sérieux, comme les difficultés de la jeune fille à l'école. Parallèlement, Patrick partage un agenda Dropbox avec la mère de sa fille pour les rendez-vous importants. Sans oublier que sur le groupe WhatsApp de la famille, le fils aîné, parti un an en Argentine, envoie des nouvelles. C'est que, pour les familles séparées et recomposées, les réseaux sociaux deviennent des outils précieux afin de maintenir le contact entre enfants et parents. Un constat peu étonnant, mais que vient confirmer et approfondir une étude de l'UCLouvain, menée par la sociologue de la famille, Laura Merla.

L'enquête, bien plus large, effectuée auprès de 1.600 élèves issus de 23 écoles secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, consacre un chapitre spécifique à cette question de la « communication inter-foyer », que *Le Soir* a consulté. Résultat : dans le cadre d'une garde alternée, neuf enfants sur dix

usent de ces réseaux pour communiquer avec maman lorsqu'ils sont chez papa, et vice-versa. Les adolescents qui vivent en familles séparées ou recomposées y ont en effet davantage recours que ceux résidant toujours dans une famille « nucléaire ». Si la précédente génération d'enfants du divorce devait parfois se satisfaire d'un petit coup de fil par semaine, celle-ci a la possibilité d'un contact... quasi permanent.

Accroître la charge mentale des mères ?

« J'ai connu toutes les situations », raconte Véronique, mère d'un ado de 17 ans, dont elle a la garde principale. « Quand Sasha était petit, la communication était compliquée. Il demandait à son père pour m'appeler, mais celui-ci refusait parfois car il m'avait déjà contactée la veille. » Véronique offre donc une tablette à Sasha, dès l'âge de six ans, sur laquelle elle a installé Skype. « Il ne savait pas encore lire, mais c'était facile pour lui de m'appeler. Pour moi, comme pour lui, cela a été une délivrance de pouvoir se contacter librement. » « Les réseaux sociaux peuvent aider à gérer la séparation, la distance, le manque de l'autre parent, surtout chez les jeunes enfants », souligne Laura Merla. « Ils permettent aussi d'accroître le temps de qualité passé ensemble, par exemple en jouant à des jeux en ligne avec son enfant. Mais comme n'importe quel outil, il n'est pas bon ou mauvais en soi. Tout dépend l'usage que l'on en fait. »

Car certains écueils sont aussi à craindre : réactiver le manque de l'autre parent... ou les conflits entre ex-conjoints. Quand ces échanges croissants ne deviennent pas envahissants.

L'étude révèle que, quel que soit le mode d'hébergement, ce sont les mères qui sont les plus sollicitées, sauf dans les cas plus rares où les enfants sont hébergés exclusivement chez leur père. « On peut se demander si cela ne risque pas d'accroître la charge mentale des mamans, qui, désormais, sont supposées être disponibles tout le temps, y compris pendant leurs heures de travail », met en garde la sociologue.

Pas d'impact des conflits entre parents

La qualité de la relation parents-enfants, et particulièrement mère-enfant, est le premier facteur qui favorise ces contacts. Si la relation mère-enfant est bonne, l'adolescent communiquera aus-

9/10

Neuf adolescents sur dix en hébergement alterné chez leur père et leur mère ont des contacts fréquents avec l'autre parent via les réseaux sociaux.

6/10

Chez les enfants vivant exclusivement chez leur père ou leur mère, six adolescents sur dix usent des médias digitaux pour communiquer avec le parent qui n'a pas la garde.

4/10

En moyenne 40 % des ados dont les parents sont séparés ont aussi des contacts via ces plateformes avec les nouveaux partenaires de leurs parents.

si davantage avec son père. Même dans le cas d'un hébergement exclusif chez la mère ou chez le père, quatre ados sur dix échangent sur Facebook, WhatsApp ou autres avec le parent qui n'a pas la garde. Le second facteur jouant un rôle dans ces contacts par réseaux sociaux est le caractère plus « contrôlant » des parents. Véronique l'admet : lorsque son fils était petit, elle avait activé la géolocalisation de sa tablette. « C'est vrai que je jouais un peu l'espionne », rigole-t-elle. « Mais aujourd'hui, je ne suis pas trop envahissante. On s'écrit surtout sur Messenger. Il me répond quand il a le temps. Et lorsqu'il est chez son père pendant les vacances et que je ne lui écris pas durant deux ou trois jours, c'est lui qui prend des nouvelles ! » Marieke, 14 ans, constate aussi des différences entre ses parents : « Ma mère s'inquiète plus pour moi tous les jours », explique l'adolescente. « Mon père va plutôt m'écrire quand il y a un problème précis. Je préfère ça ! Même si, dans tous les cas, ce n'est pas si oppressant. Si je n'ai pas envie de leur parler, je les ignore simplement ! »

A l'inverse, l'équipe de l'UCLouvain a testé des variables qui n'ont pas d'impact sur ces échanges. Ainsi, lorsqu'un des deux parents se remet en couple, cela n'a pas d'effet sur les contacts. L'étude révèle même que quatre jeunes sur dix communiquent également avec leur beau-père ou belle-mère sur les réseaux sociaux. De même, le niveau de disputes entre les parents n'intervient pas non plus. « Nous avons été surpris », concède Laura Merla. « Cela va à l'encontre de certaines idées selon lesquelles pour une garde alternée, il faut que les parents s'entendent bien. Des situations conflictuelles n'empêchent pas de nombreux contacts entre les enfants et les parents. »



Si la précédente génération d'enfants du divorce devait parfois se satisfaire d'un petit coup de fil par semaine, celle-ci a la possibilité d'un contact quasi permanent. © JONATHAN KALIFAT

ARCOPAR SCRL en liquidation

Avenue Urbain Britsiers, 5 - 1030 Schaerbeek
RPM Bruxelles - T.V.A. - BE - 0442.733.140

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le jeudi 27 juin 2019 à 15 h 00 au Bluepoint, Conference & Business Centre, Bd. A. Reyers 80, 1030 Bruxelles.

Ordre du jour

1. Prise de connaissance des comptes annuels de l'exercice 2018-2019.
2. Rapport du collège des liquidateurs concernant les travaux de liquidation avec l'indication des causes qui ont empêché la liquidation d'être terminée.
3. Rapport du commissaire concernant les comptes annuels de l'exercice 2018-2019.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les associés doivent communiquer à la société leur intention d'assister à l'Assemblée Générale par lettre signée ou par fax signé. Pour être valable, cet avis doit parvenir au siège de la société (avenue Urbain Britsiers, 5 à 1030 Schaerbeek, fax. 02/246 50 01) sous la forme indiquée, au plus tard le 24 juin 2019, avec mention de l'adresse de l'associé concerné et de son numéro d'actionnaire. En vue d'une organisation et d'un déroulement parfaits de cette assemblée, nous demandons cependant aux associés de se manifester le plus rapidement possible de la manière indiquée.

Les associés peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale mais uniquement par un autre associé. Chaque associé ne peut représenter qu'un seul autre associé.

Accueil des associés et signature de la liste des présences : de 13h30 à 14h45.
Document nécessaire : carte d'identité. Début de l'assemblée : 15h00.

Le collège des liquidateurs

ÉLECTIONS RÉGIONALES

L'ex-député Ahmed El Khanouss demande l'annulation

Non élu, Ahmed El Khanouss (CDH) a introduit une plainte demandant l'annulation des élections régionales ou du moins le recomptage des voix à Molenbeek, annonçant mercredi nos confrères de la RTBF. Selon l'ancien député, il y aurait eu des irrégularités au bureau n°13 de Molenbeek. La clé

USB aurait été introduite dans la machine du président au lieu de l'urne. Cela aurait empêché la comptabilisation de premiers votes. Le même incident se serait produit dans un autre bureau. Des enveloppes concernant des résultats n'auraient pas été scellées. Enfin, des personnes ne figurant pas sur les listes auraient quand même pu voter. Ahmed El Khanouss affirme aussi que le logiciel utilisé n'aurait pas été agréé de manière officielle car l'arrêté ministériel du 23 mai 2019 n'indique pas de date d'entrée en vigueur. Dans un premier temps, c'est le Parlement bruxellois qui devra se prononcer sur la plainte introduite. Pour lui, il s'agit d'un conflit d'intérêts puisque les députés doivent se prononcer sur leur propre avenir. V.L.H.

CONSOMMATION

Longue file pour le premier KFC

Le premier Kentucky Fried Chicken (KFC) belge a ouvert ses portes mercredi à la gare du Nord de Bruxelles. Dans la journée, la file d'attente ne désemplissait pas devant le restaurant. BELGA



Le fast food a ouvert gare du Nord à Bruxelles.

© DIEFFEMBACQ/BELGA.